

# INTERVENANTS EXTERIEURS BENEVOLES LORS DES ACTIVITES AQUATIQUES

## POUR UNE AIDE A L'ENSEIGNEMENT

### Compétences attendues et consignes à appliquer



#### 1-Avoir satisfait aux 2 épreuves suivantes :

1. Enchaîner en continu et en eau profonde, une entrée dans l'eau (en plongeant ou en sautant) et un déplacement sur une distance de 25 m sans appui et sans matériel de flottaison ou de propulsion.
2. S'immerger pour aller chercher un objet en eau profonde sans aide (plongeon ou plongeon canard) ou avec aide (échelle, perche...).

#### 2-Consignes à appliquer

##### Ø pour assurer la sécurité des élèves

- § Ne pas s'absenter (présence permanente)
- § Veiller à une présence active
- § Porter attention aux signes de fatigue de l'enfant

##### **Surveillance d'un secteur**

- Réf :
- § Avoir tous les enfants dans son champ visuel
  - § Ne pas avoir d'enfants dans le dos
  - § Connaître la sécurité relative à l'utilisation de certains matériels (*tunnel, tapis...*)

##### **Surveillance d'un groupe**

- § Vérifier l'effectif du groupe fréquemment
- § Avoir l'ensemble du groupe dans son champ visuel
- § Donner les consignes de circulation et de fonctionnement aux enfants (*par exemple : ne pas s'absenter sans prévenir l'adulte...*)

##### Ø Pour assurer l'aide à l'enseignement

- § Respecter la tâche donnée par l'enseignant
- § Faire participer ACTIVEMENT tous les élèves pour favoriser un maximum d'actions

Pour mémoire, rappel des taux d'encadrement concernant l'enseignement de la natation à l'école (circulaire du 13 juillet 2004 modifiée) :

**En maternelle :** l'enseignant et 2 adultes agréés, qualifiés ou bénévoles pour une classe

**En élémentaire :** l'enseignant et 1 adulte agréé, qualifié ou bénévole pour une classe

##### **Pour les classes multicours qui comprennent des élèves de grande section :**

**Si l'effectif de la classe est inférieur à 20 élèves :** l'enseignant et 1 adulte agréé, qualifié ou bénévole pour une classe

**Si l'effectif est supérieur ou égal à 20 élèves :** l'enseignant et 2 adultes agréés, qualifiés ou bénévoles pour une classe

##### **Pour les classes à faible effectif, jusqu'à 12 élèves :**

En maternelle et en élémentaire : l'enseignant et 1 adulte agréé, qualifié ou bénévole

Dossier suivi par  
Nadine BOYALS-JOSEPH  
Téléphone  
05 65 53 37 86  
Standard  
05 65 53 37 37  
Fax  
05 65 53 37 38  
Mél.  
nbj.eps46@ac-toulouse.fr

Cité administrative Quai  
Cavaignac BP 286  
46005 Cahors cedex 9